



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE



Au service
des peuples
et des nations

Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

Projet:Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie

I. INFORMATION GENERALE

<i>Intitulé de la mission :</i>	Expert international juriste spécialisé dans la mise en œuvre nationale et internationale du Protocole de Nagoya et dans les droits de la propriété intellectuelle en relation avec l'Accès et le Partage des Avantages (APA) en conformité avec le Protocole de Nagoya.
<i>Référence :</i>	IC 00 /2020
<i>Type de contrat :</i>	<input type="text" value="Individual Contract"/>
<i>Durée du contrat :</i>	De la signature du contrat à la fin du projet
<i>Durée de la mission :</i>	35 semaines réparties sur toute la durée du projet
<i>Lieu :</i>	Alger et autres wilayas (Algérie)
<i>Date prévue de début :</i>	Dès que possible.
<i>Superviseur:</i>	Sous la supervision de l'analyste au programme du PNUD et de la Directrice Nationale du Projet, l'expert international sur la mise en œuvre nationale et internationale du Protocole de Nagoya, collabore activement avec le Coordinateur National du Projet (CNP) et le conseiller technique du projet.

II. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées, en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien.

De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création de ressources additionnelles pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.

En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des RG et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, suite à une large

consultation avec les parties prenantes, devant faciliter l'accès aux ressources génétiques et permettre le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre rapide et efficace de la loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficace aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès et le partage des avantages (APA), conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya.

Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'agriculture, du développement rural, recrute un candidat qualifié pour le poste mentionné ci-dessous. L'attribution du contrat sera fondée sur les résultats et sur une évaluation positive des résultats du titulaire.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

L'Expert international juriste spécialisé dans la mise en œuvre nationale et internationale du Protocole de Nagoya et dans les droits de la propriété intellectuelle en relation avec l'Accès et le Partage des Avantages (APA) en conformité avec le Protocole de Nagoya, recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et de la Directrice Nationale du Projet, devra travailler, en étroite collaboration avec le Coordinateur National du Projet (CNP) et en tant que « team leader » avec l'ensemble des consultants nationaux et internationaux, pour superviser, orienter et évaluer les travaux réalisés, il devra aussi travailler en étroite collaboration et concertation avec l'expert national juriste en droit de l'environnement, de la biodiversité et sur l'accès et le partage des avantages (EN1), durant tout le cycle du Projet, ainsi qu'avec les autres consultants, et aura des tâches 100% techniques.

Objectifs généraux :

Fournir un appui technique de haut niveau à travers des services de conseil et de renforcement des capacités vis-à-vis de la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel adapté au niveau national pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Proposer des options possibles et argumentées, basées sur son expérience internationale relative aux choix stratégiques concernant l'approche nationale sur la mise en œuvre de l'APA. Ces choix peuvent comprendre l'orientation de la politique générale, la nature du système réglementaire, la structure du système d'autorisation (centralisé ou décentralisé), le mode de fonctionnement des points de contrôle (suivi permanent ou ponctuel), etc.

Effectuer également le suivi de l'élaboration et la mise en œuvre des deux composantes du projet, et donner des avis circonstanciés pour les volets juridique et institutionnel du projet ainsi que pour la composante relative au renforcement des capacités, en collaboration avec les autres consultants nationaux et internationaux.

PRINCIPALES TACHES

Sous la supervision du Directeur National de Projet, des partenaires d'exécution nationale et du PNUD, l'expert international devra contribuer à :

- Assister le CNP dans l'élaboration d'un plan de travail détaillé, dans l'exécution de la portée du projet, dans l'identification des partenaires d'exécution supplémentaires, et dans la coordination des efforts alloués aux différentes activités et aux produits livrables, y compris les apports et résultats des différents consultants et prestataires de services du projet..
- Superviser, appuyer et fournir des orientations techniques pour les consultants et les groupes de travail

- impliqués dans le projet sur l'APA, assurant une haute qualité technique des produits livrables du projet.
- Veiller à inclure les découvertes provenant de diverses études dans le cadre juridique national sur l'APA
- Elaborer une analyse d'étapes afin de mesurer les résultats escomptés et de les comparer aux obligations relevant du Protocole de Nagoya.
- Proposer des options et des orientations pour l'élaboration d'une politique/stratégie nationale/régionale sur l'APA.
- Contribuer aux étapes nécessaires à la préparation d'une réglementation relative à la Loi sur les ressources biologiques et une loi sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) en ligne avec la CDB, le Protocole de Nagoya (PN) et les instruments internationaux connexes, et adaptée aux circonstances nationales après consultation et participation des parties prenantes.
- Contribuer aux étapes nécessaires à l'élaboration d'un cadre juridique institutionnel (y compris les autorités nationales compétentes et les mesures de soutien) permettant la mise en œuvre de la Loi sur les ressources biologiques, prévoyant ainsi la sécurité juridique, la clarté et la transparence à des fins commerciales et de recherche. Contribuer aux étapes nécessaires à la préparation et la mise en place d'un système de protection des connaissances traditionnelles.
- Contribuer, sur la base des leçons tirées des autres pays, à la formation ciblée sur le traitement des demandes d'accès à l'APA, à la négociation d'accords d'APA, à faciliter l'accès aux ressources génétiques, le contrôle de la conformité, le suivi des projets de bio prospection, et à aborder les questions du Protocole de Nagoya, pour les autorités nationales compétentes (ANC), les points focaux nationaux (PFN), et les organisations connexes.
- Contribuer à l'élaboration d'accords modèles sur l'APA afin d'encourager la négociation de paiements monétaires (contrats initiaux et redevances) et non monétaires (à savoir, des possibilités de formation/recherche et transferts de technologies) et de prestations entre les utilisateurs et les fournisseurs des ressources génétiques.
- Identifier les éléments devant figurer dans un modèle d'accord de principe d'APA à des fins non-commerciales ou potentiellement commerciales.
- Participer aux réunions et ateliers organisés dans le cadre de ce projet.
- Travailler en étroite collaboration avec le coordonnateur national du projet et les autres membres de l'équipe.
- Contribuer à la préparation du rapport final du projet.

L'expert sera en charge des tâches sous-jacentes obligatoires suivantes :

- Animation et encadrement d'ateliers consultatifs et de formation sur le cadre national APA (juridique et institutionnel) ;
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de programme de renforcement des capacités nationales en matière d'APA et de cadre national en lien avec l'APA et le Protocole de Nagoya,
- Participation à des réunions et ateliers organisés dans le cadre du Projet.

IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)

- Etude diagnostique et comparative des mécanismes de partage des avantages non monétaires dans d'autres pays ;
- Révision des rapports d'expertise et appui à la rédaction des AVP de textes portant Mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires
- Recommandations pour la mise en place d'un mécanisme de coordination intersectorielle
- Appui technique/accompagnement des traducteurs et révision des traductions des textes d'application en langue anglaise & révision de la traduction de la loi 14-07 et de ses textes d'application en langue anglaise.
- Recommandations et appui juridique pour la mise en place du cadre juridique pour la protection des CTA et les questions des DPI liées à l'APA
- Conception du contenu des manuels pédagogiques et matériels didactiques relatifs
 - o à la négociation et la rédaction des contrats APA et au cadre juridique,
 - o à la protection des CTAs
- Formations pour i) la mise en œuvre de systèmes pour assurer la protection juridique des CTAs ii) la rédaction de contrats APA
- Formations/ ateliers sur la mise en œuvre du cadre national sur l'APA
- Révision de tous les manuels pédagogiques et matériels didactiques produits par les experts ;
- Accompagnement et contribution technique à l'élaboration et la négociation d'accords APA ;
- Appui technique à l'UGP pour sa participation à la COP 15: aide à la prise de contact avec les partenaires, élaboration des documents, dépliants et autres outils de support.
- Préparations et accompagnement pour deux voyages d'études dans les pays ayant déjà une expérience avancée avec l'APA et son cadre juridique.
- Analyse et évaluation des livrables des autres consultants nationaux et internationaux

- Contribution à l'élaboration du rapport final du projet.

Observations : Les livrables comprennent également des tâches sous-jacentes, et pour chaque livrable, l'expert sera appelé à présenter un rapport d'activités, qui devra être validé.

V. COMPETENCES

COMPETENCES PRINCIPALES

- De préférence un Master ou un diplôme d'études supérieures en droit international et/ou droit de la propriété intellectuelle et/ou droit de l'environnement avec de l'expérience internationale en matière de gestion des processus d'APA, acquise tant dans les politiques que dans le travail de terrain ;
- Une très bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Carthagène , ainsi que les aspects liés aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées serait un atout ;
- Une expérience confirmée dans l'élaboration et l'implémentation d'un cadre juridique et institutionnel relatif à l'APA notamment dans des pays africains est non seulement indispensable mais aussi un atout
- Une expérience en renforcement des capacités en matière d'élaboration de contrats APA et des questions de droits de propriété intellectuelle en relation avec l'APA en général et les contrats APA en particulier ;
- Connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA.
- Expérience dans l'élaboration des politiques nationales et régionales sur l'APA
- Connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA ;
- Une expérience préalable dans les brevets et autres formes de DPI liées à l'utilisation des ressources génétiques est un atout ;
- Une expérience préalable avec les projets FEM est un atout considérable
- Expérience établie dans l'interface de l'environnement, le développement et la communication ;
- Aptitude avérée à recueillir, vérifier et analyser des informations, ainsi que de compléter et présenter son travail avec un haut degré de précision ;
- Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux ;
- La parfaite maîtrise du français est requise et la connaissance de la langue anglaise est un atout.

VI. QUALIFICATIONS

<i>Education:</i>	Master ou un diplôme d'études supérieures en droit international et/ou droit de la propriété intellectuelle et/ou droit de l'environnement .
<i>Expérience:</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'examen et l'analyse des systèmes institutionnels ainsi que des textes juridiques internationaux et nationaux en lien avec l'APA ; - Une expérience confirmée dans l'élaboration et l'implémentation d'un cadre juridique et institutionnel relatif à l'APA et des mécanismes financiers et de partage des avantages y afférent notamment dans des pays africains est non seulement indispensable mais aussi un atout - Une expérience en renforcement des capacités en matière d'élaboration de contrats APA et sur les questions d'interface entre les droits de propriété intellectuelle et l'APA; - Une très bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya, du Protocole de Carthagène, du Protocole sur la Biosécurité - Une excellente connaissance des autres instruments internationaux en lien avec l'APA en particulier le Traité de la FAO sur les Ressources Phylogénétiques agricoles et alimentaires (TIRPAA). - Une expérience confirmée dans l'analyse de textes juridiques relatifs à l'APA. - La connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA. - L'expérience dans l'élaboration des politiques nationales - Très bonne maîtrise des instruments régionaux en particulier les Lignes directrices de l'Union Africaine pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique. - Une aptitude avérée à recueillir, vérifier et analyser des informations, ainsi que de compléter et présenter son travail avec un haut degré de précision. - La capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux.
<i>Langues:</i>	La parfaite maîtrise du français est requise et la connaissance de l'anglais est un atout.

VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

OFFRE TECHNIQUE

- CV ou P11 (annexe 4) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ;
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé.
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission, ainsi qu'un plan de travail (calendrier).

OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être forfaitaire (incluant frais de déplacement, hébergement etc..) pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dollars des Etas Unis d'Amérique (USD)

Les frais de participation aux travaux d'ateliers prévus par le projet sont à la charge du projet.

VII. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants:

A. EVALUATION TECHNIQUE

Critère technique		Note
1	Qualification académique.	20
2	<ul style="list-style-type: none">- Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'examen et l'analyse des systèmes institutionnels ainsi que des textes juridiques internationaux et nationaux en lien avec l'APA ;- Une expérience confirmée dans l'élaboration et l'implémentation d'un cadre juridique et institutionnel relatif à l'APA et des mécanismes financiers et de partage des avantages y afférent notamment dans des pays africains est non seulement indispensable mais aussi un atout- Une expérience en renforcement des capacités en matière d'élaboration de contrats APA et sur les questions d'interface entre les droits de propriété intellectuelle et l'APA;- Une très bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya, du Protocole de Carthagène, du Protocole sur la Biosécurité- Une excellente connaissance des autres instruments internationaux en lien avec l'APA en particulier le Traité de la FAO sur les Ressources Phylogénétiques agricoles et alimentaires (TIRPAA).- Une expérience confirmée dans l'analyse de textes juridiques relatifs à l'APA.- La connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA.- L'expérience dans l'élaboration des politiques nationales- Très bonne maîtrise des instruments régionaux en particulier les Lignes directrices de l'Union Africaine pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique.- Une aptitude avérée à recueillir, vérifier et analyser des informations, ainsi que de compléter et présenter son travail avec un haut degré de précision.- La capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux.	30
3	Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'accomplissement de la mission et plan de travail.	20
Total		70

B. EVALUATION FINANCIERE

Les offres qualifiées ayant obtenues 70% du total des points à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière).

Enfin, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique et 30% pour la proposition financière),

pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

I. DEPOT DES CANDIDATURES

- Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur candidature en indiquant la référence à l'adresse suivante : **procurement.project.dz@undp.org 7 jours _après la publication de cet avis.**

Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.